



COMMUNIQUE DE PRESSE - 09/07/2014

Décisions CACCP – Agréments délivrés par la DNACG pour la saison 2014/2015

Les décisions de 1^{ère} instance concernant les clubs de Ligue AF et de Ligue BM sont notifiées.

En Ligue A Féminine, les accédants, Saint-Raphaël et Vannes, ont obtenu leur agrément pour évoluer en LNV en 2014/2015 contrairement aux clubs du Hainaut et de Saint-Cloud Paris, respectivement 10^{ème} et 5^{ème} du dernier championnat.

Si le Conseil Supérieur de la DNACG, organe géré par la FFVB, venait, le 16 juillet, à confirmer la décision prise par la CACCP pour au moins l'un de ces deux clubs, le club de Quimper serait repêché en Ligue AF au contraire du club d'Evreux qui n'a pas obtenu l'agrément.

En Ligue B Masculine, le club de Canteleu-Maromme n'a pas reçu l'agrément par la CACCP pour évoluer dans un championnat LNV la saison prochaine. Cette décision a pour conséquence le maintien du club de Martigues en Ligue BM en 2014/2015.

Par ailleurs, le Conseil Supérieur examinera aussi le 16 juillet le dossier du club accédant en Ligue BM de St-Quentin qui a fait appel de son refus d'agrément.

Vous trouverez ci-dessous la liste des agréments délivrés pour la saison 2014/2015 :



Béziers
RC Cannes*
Istres
Le Cannet
Mulhouse
VB Nantes
Saint-Raphaël
Terville Florange
Vannes
Venelles



Alès
Asnières
Avignon
Calais
Cambrai
Harnes
Martigues
Maxeville Nancy
Nice
Orange
Plessis-Robinson
Poitiers
Rennes

* Club à la masse salariale brute non encadrée

Ligue Nationale de Volley

Service Communication : DANNA Mélanie / Tél : 01 48 84 35 07 / Fax : 01 48 90 76 68/ Portable : 06 42 44 80 55 / m.danna@lnv.fr

